

Les plans d'action agricoles des contrats territoriaux

François Dubois de la Sablonière,
agence de l'eau Loire-Bretagne

Le contrat territorial, outil de mise en œuvre concertée du programme

Amener le plus grand nombre d'acteurs à maîtriser les risques de pollution sur l'ensemble du bassin versant

Un contrat multi-thématique et multi-maîtres d'ouvrage

UN TERRITOIRE ...DES ENJEUX ...DES ACTEURS



La phase d'élaboration

La phase de mise en œuvre

Identification d'un porteur de projet

Désignation d'un animateur

participe au diagnostic, informe les acteurs, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'actions

Mise en place d'un comité de pilotage

présidé par le porteur de projet qui anime et assure la prise de décisions techniques et financières avec les acteurs et les partenaires

Mise en place de comités techniques

La phase d'élaboration : diagnostic de territoire

Croisement de la sensibilité du milieu et des pressions

Définition d'un programme d'actions multi-thématiques
avec priorités dans le temps et dans l'espace

Définition des objectifs et des modalités de suivi et d'évaluation

Un programme d'actions sur 5 ans

Des indicateurs de suivi

Un plan de financement

L'engagements des signataires
coopératives ou négoce peuvent être signataires

S'ils sont justifiés, deux à trois contrats peuvent se succéder
sur un même territoire

- Etudes
- Animation
- Travaux rivières / zones humides /ouvrages
- Assainissement
- Plan de désherbage des communes et achat de matériel alternatif
- Conseil collectif agricole
- Aides directes aux agriculteurs (MAE, PVE...)
- Gestion quantitative (réserves d'eau, économie d'eau...)
- Acquisitions foncières (zones humides, captages prioritaires, BV à ulves)
- Suivi de la qualité de l'eau et des milieux
- Communication, éducation à l'environnement

70 % du bassin Loire-Bretagne

$\frac{3}{4}$ sont des contrats signés

58 concernent des captages prioritaires (sur 128)

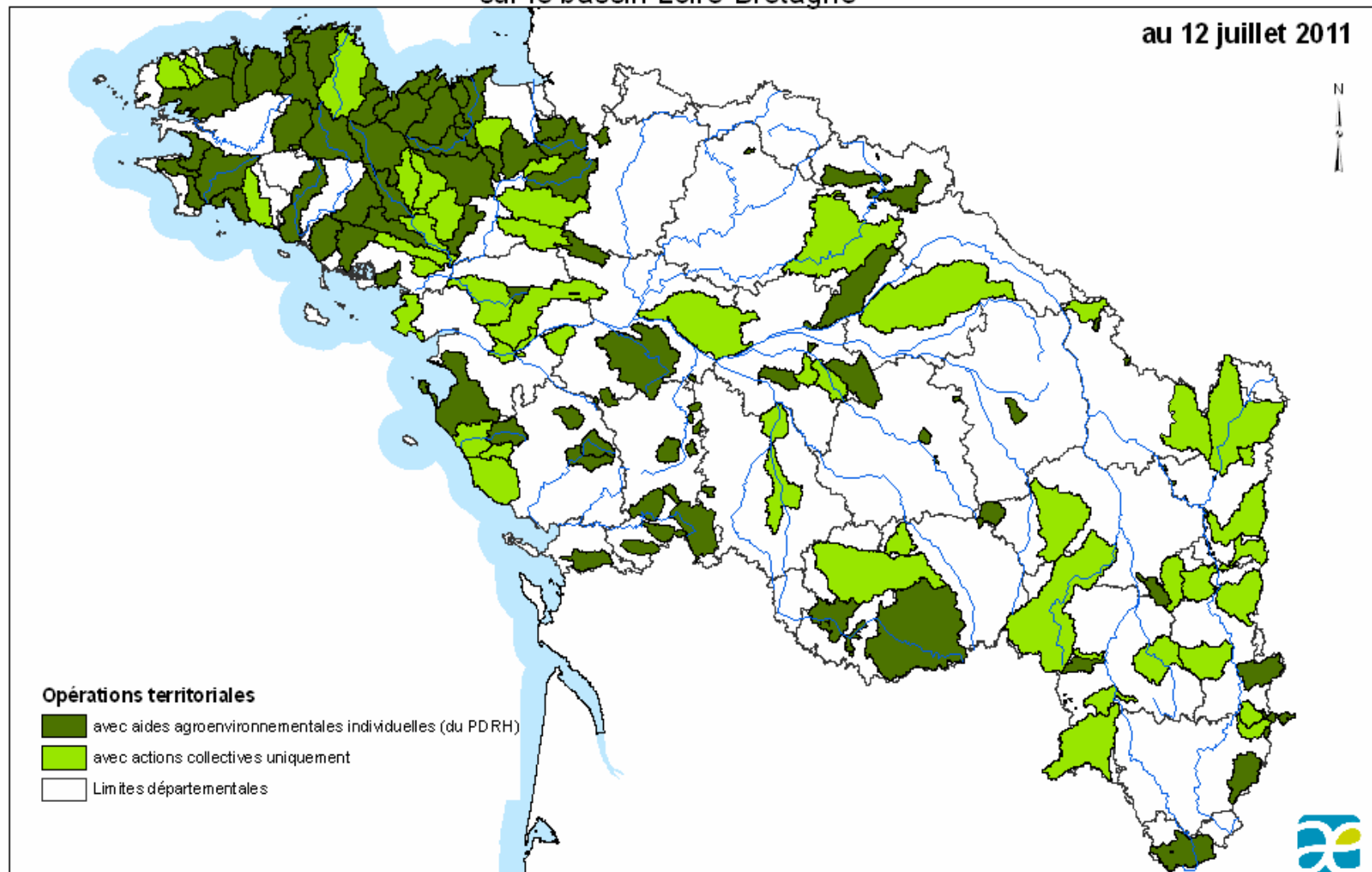
136 (46 %) ont un volet « pollutions agricoles »

200 (68 %) ont un volet « cours d'eau »

57 (19 %) ont un volet « zones humides »

Opérations territoriales intégrant l'enjeu pollution agricole sur le bassin Loire-Bretagne

au 12 juillet 2011



Aide à la réalisation d'investissements agri-environnementaux

Dans les opérations territoriales

Investissements individuels ou collectifs :

Equipements de lutte contre les pollutions ponctuelles
par les pesticides

Matériels alternatifs au désherbage chimique

Semoirs à cipan

Dispositifs de traitement du phosphore dans les élevages
et de valorisation des coproduits

Haies et talus

Subvention de 20 à 60% selon les cas.

Aide à la maîtrise des pollutions diffuses au niveau de la parcelle

Dans les opérations territoriales

Animation agricole collective

Soutien aux mesures agrienvironnementales :

Cipan, zones tampons, mesures permettant de réduire les intrants,
gestion extensive...

Aide de 50 % (45 % pour les MAE)